

Je ne vois pas de raison de décréter des tabous pour les plus de 35, 38, 40 ou 45 ans. Lorsque j'étais responsable de la Société du crédit agricole, je pensais qu'il fallait supprimer le plafond, et prêter à quiconque était en mesure de rembourser. C'est ainsi que l'on procède partout ailleurs.

Je connais trois jeunes hommes de quarante ans et quelque qui viennent d'acheter une ferme, sans compter celle de 5,000 acres qu'ils possédaient déjà. Cela leur a coûté \$1,800,000, et la Banque royale du Canada, je crois, a été d'accord pour leur prêter une grande partie de cette somme. Voilà le genre de confiance que l'on accorde à ces trois jeunes agriculteurs.

Beaucoup de jeunes gens de nos jours ne quittent l'université qu'à 25, 26 ou 27 ans. Essayez donc de rassembler \$50,000 ou \$100,000 entre 27 et 35 ans. La Fédération canadienne de l'agriculture a dit qu'il faudrait porter le montant à \$250,000. Cette fédération, qui représente les agriculteurs du Canada, a dit que ce projet de loi n'allait pas assez loin. Souvenons-nous que l'État emprunte à meilleur marché que bien des organismes.

Si le gouvernement peut aider l'agriculteur sans le subventionner, en n'exigeant que 1 p. 100 d'intérêt pour les frais d'administration, il me semble que c'est le type de mesure que nous devrions chercher à adopter. Il serait bien triste si le Sénat jugeait bon, ce soir, de maintenir la limite d'âge de 35 ans que prévoit le bill, et j'appuie le rapport du comité.

**Le sénateur Burchill:** Puis-je poser une question à l'honorable sénateur? La Fédération canadienne des agriculteurs parle-t-elle, dans son mémoire, de la limite d'âge?

**Le sénateur Hays:** Non, je ne le crois pas.

**L'honorable Sidney L. Buckwold:** Honorables sénateurs, j'aimerais participer brièvement au débat, vu qu'à l'étape de la deuxième lecture, j'ai interrogé le président du comité au sujet de la limite d'âge.

Je sais combien le gouvernement hésite à modifier le règlement concernant l'âge. D'après ce que j'ai appris, un amendement à cet effet a été proposé et rejeté à l'autre endroit, mais cela ne m'enlève pas l'idée qu'il existe un grand nombre d'agriculteurs éventuels âgés de 35 à 40 ans, qui pourraient s'établir sur des terres. Je pense que c'est le fond du problème. Nous regardons ce chiffre arbitraire. Je dois avouer avoir été impressionné, comme toujours, par le discours du sénateur Hays qui a une parfaite connaissance de l'industrie agricole.

L'âge pourrait être de 30, 35 ou 40 ans. D'après ce que j'ai lu, je comprends que l'une des raisons pour lesquelles l'âge a été fixé à 35 ans c'est le risque inhérent au remboursement de l'argent emprunté. En d'autres mots, lorsque une personne est trop âgée quand elle emprunte, elle peut ne pas avoir suffisamment de temps pour rembourser au gouvernement le principal et les intérêts—en dépit du fait, sénateur McDonald, qu'en Saskatchewan un cultivateur a une espérance de vie plus grande que n'importe où au Canada.

● (2140)

Je voudrais me reporter sans le citer au témoignage donné au comité de l'autre endroit. M. M. G. B. Kristjanson, président de la Société de crédit agricole, a affirmé qu'au point de vue actuariel rien n'empêchait de hausser la limite d'âge à 40 ans. D'après lui, cela ne posait aucun problème et rien ne permettait de croire qu'un homme de 40 ans ne serait pas un aussi bon risque qu'un homme de 35 ans. Telle a été sa réponse au sujet de l'inquiétude manifestée concernant le risque actuariel du remboursement.

A mon avis, le pays a rudement besoin du fort contingent de cultivateurs en puissance qui existe aujourd'hui. De nombreux ruraux et des fils et des filles de ruraux ont quitté la terre il y a des années. Ils ont été élevés à la ferme. Ils sont allés à l'école. Il n'y avait probablement pas assez de terres cultivables pour qu'ils s'établissent ou d'autres membres de la famille ont pris la relève. On retrouve de ces personnes dans toutes les villes canadiennes. Elles ont pu faire leur chemin, mais beaucoup aimeraient retourner à l'agriculture. Elles ont peut-être plus de 35 ans et on aurait tort de ne pas les appuyer à 100 p. 100.

Je sais bien que la différence est seulement de \$50,000, que jusqu'à 60 ans, il est possible d'obtenir \$100,000. La différence de \$50,000 en raison de l'âge peut cependant être le facteur décisif dans le retour d'une personne à la terre.

Nous avons, certes, entendu dire qu'il coûtait très cher de se lancer en agriculture et d'agrandir son exploitation agricole; néanmoins, nous avons besoin de ces gens, pour l'économie et pour nos consommateurs.

Malgré ces considérations, et même si je conçois très bien que le gouvernement rejette probablement cette proposition, je suis prêt à appuyer l'amendement proposé par le comité permanent de l'agriculture.

(Sur la motion du sénateur Macdonald, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)